

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur N°3 du 15-16 juin 2018

**Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956**

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Les membres du comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3 rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis vendredi 15 et samedi 16 juin dans l'enceinte de l'hôtel IBIS Style à Auxerre, sur convocation écrite du président, conformément aux dispositions statutaires.

Présents :

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Colette FERON GRENOUILLEAU	Secrétaire générale adjointe
Evelyne DIAZ	Vice-présidente Sport Adapté Jeune
Henry ROIG	Trésorier adjoint
Claude GISSOT	Membre
Bruno HENNEBELLE	Membre
Richard MAGNETTE	Membre
Yves OBIS	Membre
Georges-Marie NACOULIVALA	Membre
Christine GHYS	Membre

Excusés :

Sandrine DESTOUCHES	Vice-présidente Communication et partenariats
Catherine FAYOLLET	Médecin fédéral national
Jean-Claude WACH	Trésorier
Madeleine d'ENGREMONT	Membre
Sylviane AUGUSTE	Membre
Marie-José LALLART	Membre
Olivier GRIN	Membre

Invité par le président :

Jean-Pierre MARTIN	Président de la ligue Bourgogne-Franche Comté
--------------------	---

Assiste à la séance :

Marie-Paule FERNEZ	DTN
--------------------	-----

Vendredi 15 juin

Marc Truffaut ouvre la séance et remercie le Pdt du CDSA 89 pour son accueil. Le président du CDSA 89 est très heureux d'accueillir à Auxerre le comité directeur à l'occasion des championnats de France de VTT Sport Adapté. Il remercie Axel Bonin, CTF de son département, pour le travail qu'elle a effectué à cette occasion. Il souhaite à chacun une excellente réunion.

- **Point sur le Département Sport :**

- Résultats sportifs internationaux :

Tennis de Table à l'Open de Barcelone, médaille d'or individuelle en féminine et chez les garçons.

- Jeux européens :

Marc Truffaut fait un point sur la conférence de presse qui s'est tenue au siège. Il est satisfait d'avoir reçu 35 personnes à cette occasion. Etaient présents des représentant des médias (France 2), des ambassades d'Ukraine, Turquie, Tchéquie, des villes concernées par les jeux (sauf Paris), des partenaires (Les Mousquetaires Intermarché, Sodébo, Malakoff Médéric, Toshiba, Société Générale), du CPSF (Elie Patrigeon), du ministère des sports (Anne Mandras), du club tennis Montrouge.

Sur cette opération de communication, il est frappé de voir une nouvelle fois qu'à la question posée précisément par les médias (« Quel est LE message que vous voulez faire passer ? »), la FFSA n'a toujours pas arrêté son message. La discussion entre les différents membres du comité directeur fait apparaître que la FFSA possède par écrit toutes les réponses mais que les propos contenus dans l'axe 4 du projet fédéral pourraient constituer le « message majeur » de la FFSA.

Actuellement la FFSA a enregistré, pour ces jeux, l'inscription de 401 sportifs, la présence de 23 pays, dont 3 pays hors d'Europe (Australie, Egypte?...).

La préparation matérielle des jeux est rendue assez compliquée avec la ville de Paris.

La délégation française est composée de 148 sportifs dans 8 disciplines, et de 48 encadrants.

Marc propose au comité directeur que ce dernier désigne un chef de délégation et propose à ce poste Henri MIAU. Pour les jeux européens, c'est Richard Magnette qui est désigné comme coordinateur du « protocole ». Le comité directeur valide ces propositions.

Le président présente le projet d'installation d'un club France. L'emploi des mots « club France » est protégé, déposé à l'INPI par le CNOSF, et ne peut donc pas être employé par la FFSA. Il propose que soit utilisés, en accord avec notre partenaire, les termes « Club France jeux européens by Malakoff ». Cet espace sera installé sur chaque lieu sportif et sur le lieu d'hébergement de la délégation française.

- Autres compétitions à venir :

- Championnats d'Europe de Handball au Portugal en juillet
- Championnat d'Europe de Natation IPC à Dublin
- Championnats de Football en Suède du 3 au 19 août.
- Championnats d'Europe de Judo à Londres les 23 et 24 août
- Open de natation du 26 août au 3 septembre en Argentine

- Un club de tennis SA de Normandie a publié une information sur un Open de Tennis adapté à Rouen en septembre prochain, en soulignant que cette manifestation a été « validé par la FFSA et la FFT ». Il n'en est rien pour la FFSA qui n'a jamais reçu de demande de validation d'un Open de Tennis SA. Henri Miau, comme élu en charge du suivi de cette discipline, écrira à Philippe Leroux, initiateur de cette manifestation pour lui souligner que cet open n'est pas inscrit au calendrier FFSA par la ligue SA, n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis du DTN, et emploie les mots « Tennis adapté » et non pas tennis Sport Adapté.

- **Priorisation des disciplines sportives :**

Claude Gissot fait un point sur la réunion du groupe de travail Sport qui s'est tenu le 15 mai dernier. Lors de cette réunion, le groupe a examiné la situation de des différentes pratiques des disciplines sportives et la position que pourrait adopter la FFSA pour exercer ou non sa délégation sur ces sports au sein de la FFSA dans la perspective de la prochaine délégation générale accordée à la FFSA et/ou aux fédérations ordinaires qui la réclament pour leur discipline et le handicap mental.

Suite à un large échange sur les différents sports pratiqués en compétition il ressort la position suivante du comité directeur :

- **Sarbacane et Boccia** : la FFSA doit les règlementer pour exercer sa délégation.
- **Equitation, Lutte** : la FFSA doit exercer sa délégation.
- **Bowling** : en attente du regroupement des référents pour émettre un avis
- Pour le **Golf**, un état des lieux a déjà été fait à la FFSA. Une réunion avec Bruno Hennebelle et des représentants de la FF de Golf se tiendra en juin. Le groupe propose d'attendre le bilan de cette réunion pour que la FFSA se positionne ensuite
- Le **Hockey sur gazon** et **l'Aviron** seront abordés après les jeux Européens (disciplines INAS). Marie Jo Lallart ira voir l'aviron et Georges-Marie Nacounivala le Hockey sur gazon aux jeux européens.
- **Sport boules**, la commission sportive nationale accompagnera la fédération française de sports boules pour l'aider à développer ce sport au sein de la FFSA et à organiser des Championnats de France de Sport Boules SA
- **La Voile, le Volley, la Boxe, la Plongée, l'Escrime** (qui n'ont pas de commission sportive FFSA) : la FFSA proposerait de ne pas exercer sa délégation sur ces disciplines
- Pour le **Kayak SA** discipline bien structurée à la FFSA, la DTN questionnera la CSN sur le projet de développement de cette discipline avant d'émettre un avis
- Si les Fédérations sportives de **Taekwondo** et de **Karaté** ((discipline pratiquée à l'INAS), si les fédérations respectives ne demandent pas la délégation, la FFSA pourrait l'exercer en les regrouper au sein d'une commission sportive nationale unique.
- Malheureusement, beaucoup de disciplines, qui ne sont pas de haut niveau mais pour lesquelles nous exerçons notre délégation, n'ont pu être abordées au cours de cette réunion (ex. Tennis SA, Rugby SA, Vtt SA.....)

- **Attribution des CF :**

- Marc Truffaut fait part d'un courrier de JP Moncoudiol, proposant un changement radical dans l'attribution des championnats de France. Il propose que ce soit le Comité Directeur qui attribue d'office, sans appel d'offre, les CF aux ligues en les répartissant entre les différents territoires.

Décision : ce projet sera mis à l'étude par le département sport.

- Un litige sur le versement du label à la FFSA subsiste sur le CF de Futsal et de BB dans le 93. Le président évoque cette situation particulière, issue d'une décision du Conseil Départemental de ne pas prendre en compte lors du versement de sa subvention à ces CF, l'ensemble des autres actions du CDSA qui étaient habituellement financées. Par ailleurs, le 93 a dépanné la fédération en reprenant le Futsal trois mois avant le championnat. La fédération attend un courrier du cdsa 93 avant de se déterminer sur la suite à donner.

- **Coupe du Monde Foot INAS en 2022.** Bruno Hennebelle informe avoir échangé avec Hervé Dewaele sur la partie technique. Il pense que l'organisation de la coupe du monde n'est pas inenvisageable notamment sur le fait que cela n'est pas très éloigné de l'organisation de l'Euro 2016 INAS où les retours étaient positifs. Bruno Hennebelle propose que la FFSA monte un dossier de candidature pour la coupe du monde de Foot INAS 2022 et de travailler sur le montage du dossier.

Le comité directeur valide cette proposition.

Samedi 16 juin

En ouvrant la séance, Marc Truffaut donne la parole à Jean Pierre Martin, président de la ligue Bourgogne Franche Comté, qui, invité à se joindre à cette séance de travail, présente la ligue et son fonctionnement, suite à la fusion entre les deux territoires de Bourgogne et de Franche Comté

- **Approbation PV du com directeur du 23 mars et du bureau élargi du 10 avril 2018.**
- **Rémunération des encadrants du HN (entraîneurs, médecins, para médicaux....) :**

Avant de passer à l'examen attentif des propositions chiffrées de Marie Paule Fernez, DTN, Marc souhaite que le comité directeur se prononce sur des principes généraux. Le comité directeur est invité à s'exprimer sur les 4 questions suivantes :

- Faut-il rémunérer les intervenants ? Réponses : **8 oui, 1 abstention**
- Faut-il rémunérer seulement les intervenants des sports paralympiques ? Réponse **1 oui, 8 non**
- Les intervenants doivent-ils être rémunérés à la même hauteur ? Réponse : **3 oui, 6 non**
- Faut-il payer les intervenants en fonction de leur situation personnelle ? Réponse : **1 Oui, 8 Non**

Décision : Le comité directeur demande à la commission financière de fixer les plafonds possibles de rémunération sur les postes suivants, en fonction du budget fédéral 2018 (recettes, dépenses) : entraîneurs, médecins, kinésithérapeutes, psychologues, accompagnateurs vie quotidienne, préparateurs physiques, diététiciens, ... La commission financière se réunira le 3 juillet pour faire ses propositions.

- **Appel d'offre Assurances FFSA :**

Richard Magnette, chargé de ce dossier rend compte de la procédure d'appel d'offre lancée auprès de 14 compagnies. A la clôture de cet appel 3 compagnies d'assurances ont répondu, Axa, Allianz, Maif.

Il présente un tableau récapitulatif et comparatif des réponses précises aux demandes de la FFSA en matière de couverture RC, garanties corporelles, sportifs de haut niveau, assurances véhicules de la FFSA, bureaux du siège,....

Des questions subsidiaires ont été adressées aux 3 compagnies. Des rendez-vous ont été pris pour recevoir les représentants de ces compagnies les 15, 20 et 21 juin sur les points demandés.

Richard Magnette rendra compte, dès le 22 juin, par mail aux membres du comité directeur des réponses complémentaires apportées. Il sera procédé à un vote lors d'une visioconférence pour choisir la compagnie d'assurance pour la période 2018 2022.

- **Documents de rentrée (+FLD) :**

Le comité directeur examine les modalités du Forfait Licence Développement (FLD), destiné aux établissements qui souhaitent bénéficier d'un tarif préférentiel. Jusqu'à présent, le règlement d'un tarif forfaitaire **était** calculé sur la base de 40% de l'effectif total de l'établissement (base du tarif de la licence Jeune ou Adulte à rajouter à la part régionale). En contrepartie, l'association s'engage à licencier l'ensemble des personnes inscrites dans l'établissement.

Après un échange, il décide de

- **fixer un « droit d'accès » pour chaque prise de FLD de 50€ et d'autoriser à y intégrer tous les accompagnants, dirigeants**
- **faire passer la base du FLD à 50% de l'effectif total**
- **Les documents de rentrée sont validés par le comité directeur**

- **Certificat médical :**

Catherine Fayollet a transmis la proposition de la commission médicale pour la saison 2018 2019. Les mentions sur la pratique « hors compétition » et « en compétition » seront sur le même certificat médical pour simplifier les démarches des associations et familles.

Conformément à la volonté ministérielle de prendre en compte le choix des licenciés de pratiquer le sport, il est nécessaire de mentionner sur ce document comme sur celui de l'éligibilité à la FFSA, une mention dans ce sens.

Suite au débat sur les disciplines sportives pour lesquelles la FFSA exerce sa délégation, le certificat mentionnera au dos du document la liste des sports pratiqués en compétition à la FFSA :

Athlétisme (<i>y compris cross</i>) Activités du cyclisme (VTT et Cyclisme) Badminton Basket Ball	Canoë-Kayak Escalade Equitation Football Futsal Gymnastique	Handball Judo Lutte Natation Pétanque Rugby	Ski alpin Ski de fond Sarbacane Tennis Tennis de table Tir à l'arc
--	--	--	---

- **Charte graphique du logo FFSA**

Conformément au projet présenté précédemment au comité directeur par Sandrine Destouches sur une « relooking » du logo FFSA, rajeunissant l'image de la FFSA avec le même logo légèrement en relief, le comité directeur

- **valide officiellement le projet de logo et sa charte graphique**
 - **demande qu'en soient informés l'ensemble des adhérents à la FFSA**, les CDSA et ligue,... en soulignant qu'il n'est nul besoin de changer immédiatement tous les supports de communication mais qu'au fur et à mesure des achats nouveaux, des changements de supports,, chaque adhérent ou instance déconcentrées devra utiliser la nouvelle charte graphique qui sera prochainement envoyée à tous.
-
- **Modification de la décision de 2015 sur l'éligibilité FFSA**

Henri MIAU propose une légère modification du texte adopté en 2015 qui fixait les 3 cas possibles susceptibles de définir l'éligibilité des sportifs à la FFSA:

1^{er} cas : La personne a été orientée dans un établissement ou service spécialisé du milieu sanitaire, médico-social, social ou de l'éducation nationale, dont l'objet est l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Ces établissements devront être en mesure de fournir une attestation sur la situation présente ou passée de la personne.

Si elle exprime le souhait de pratiquer une discipline sportive au sein de la FFSA, la personne sera, de droit, éligible à la FFSA.

Pour toute contestation ou sur un cas particulier, voir au 3^{ème}

2^{ème} cas : La personne ne se trouve pas dans le cas n°1 et exprime le souhait de pratiquer une discipline sportive au sein de la FFSA. Elle devra fournir à son association sportive un certificat-type, fourni par la FFSA, qui atteste de ses incapacités dans au moins deux des 4 domaines suivants (l'autonomie, la communication, la socialisation, la motricité), et qui impactent sa pratique dans le Sport Adapté.

3^{ème} cas : texte inchangé

Mis au vote, le texte est approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Situation particulière dans deux ligues**
 - Pays de la Loire :
Une AG extraordinaire a été organisée dans le but de révoquer le comité directeur de la ligue et d'en élire un nouveau. Cette initiative n'a pas été adoptée par l'AG. Le président par intérim de la ligue a écrit au président Truffaut pour lui demander que la ligue soit « mise sous tutelle par la FFSA » compte tenu des difficultés financières et de fonctionnement rencontrés dans la ligue.
Le comité directeur estime qu'une solution de mise sous tutelle n'est pas une solution pour les financeurs potentiels, les administrations de l'Etat et de la région.
Il y a lieu d'organiser l'AG ordinaire, de pourvoir au vote des postes vacants, d'élire le président.
Le président Truffaut propose qu'ensuite une réunion se tienne au siège fédéral avec le président et le comité directeur de la ligue pour examiner une dernière

fois la situation de la ligue. Si aucune amélioration n'est trouvée, la FFSA sera contrainte de demander la mise en sommeil de cette instance déconcentrée.

- **Bourgogne Franche Comté :**
Jean Pierre Martin, président de la ligue, évoque les conditions de sa venue au sein du SA, à la demande de Viviane Beltramelli. Issue de la fusion Bourgogne et Franche Comté, la ligue est administrée par un comité directeur de 30 personnes. Il exprime son inquiétude sur la situation très préoccupante de la partie ex Bourgogne. L'attitude non constructive du président du CDSA 71 n'est pas propice à une construction apaisée d'un projet de ligue....

Le président Truffaut propose une « rencontre médiation » avec les personnes qui ont écrit à la FFSA ou à la ligue et ont exprimé leur inquiétude, leurs critiques, voire leur plaintes, sur le fonctionnement de ce territoire au sein de la région.

- **Contentieux avec le Syndicat des transports d'Ile de France (STIF)**

La cour d'appel le 4 mai 2018 n'a pas jugé sur le fond, mais sur la forme, la demande d'exonération pour la FFSA de la taxe sur les transports des salariés du siège fédéral réclamée par le STIF. La cour a considéré que « l'action de la FFSA est irrecevable pour défaut de qualité ». Le jugement est différé.

Après discussion au sein du comité directeur, la suggestion de JP Martin est retenue.

Il est décidé qu'il sera donc fait appel au Médiateur de la République pour reprendre à la base ce litige avec le STIF.

- **Règlementation Générale des protections des données (RGPD)**

Marie Paule Fernez, Joël Renault et Henri Miau rendent compte d'une réunion par visio qui s'est tenue le 14 juin sur ce sujet avec Emilie Laissus et Manon Martel qui suivent ce dossier. Droit Européen sur la protection des données personnelle s'applique depuis le 25 mai 2018. Il a été transposé dans la loi Informatique et Libertés de 1978.

Notre fédération doit désigner un « délégué à la protection des données » pour la FFSA.

Richard Magnette est désigné par le Comité directeur comme délégué à la protection des données.

- **Affiliations**

Dossiers complets

38/41 REGAR2 MOI

68B RUE VIMAINÉ

38200 VIENNE

13/55 SPORTEZ-VOUS BIEN

CH. EDOUARD TOULOUSE, 118 CHEMIN DE MIMET

13015 MARSEILLE

75/42 GRS GLACIERE XIII

CHEZ MME BASSAGET

34 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

9C/05 ASSO SPORTIVE AZUR DE MACOURIA

CHEZ SYLVAIN PERPONT - LES AMES CLAIRES

531 RUE PERVENCHES

97354 REMIRE MONTJOLY

17/40 PETANQUE CLUB CHATELAILLON-PLAGE
9 RUE DES TENNIS 17340 CHATELAILLON-PLAGE

94/22 RECHERCHE DE L'IDEAL
CHEZ MR AICHOUR DJAMEL
128 BD DE STALINGRAD, BAT3 94200 IVRY SUR SEINE

39/09 VTT CONLIEGE JURA BASSIN DE LONS LE SAUNIER
CHEZ MR JEAN-FRANCOIS BIARD
79 RUE SAINT JEAN BAPTISTE 39570 PERRIGNY

92/27 ASSO SPORTIVE FONTENAISIENNE
10 PLACE DU CHATEAU SAINTE-BARBE 92260 FONTENAY AUX ROSES

Le Comité Provincial Sud Adapté et Handisport de la Nouvelle Calédonie sera présenté à l'AG 2019

Dossiers incomplets

75/41 AMICALE MANIN SPORT PARIS EST
284 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS

28/11 CLUB OMNISPORTS DE VERNOUILLET
ESPLANADE DU 8 MAI 1945 28500 VERNOUILLET

31/59 FONTENILLES FOOTBALL CLUB
70 ALLEE DES GENETS 31470 FONTENILLES

13/56 TENNIS CLUB DE ST VICTORET
HOTEL DE VILLE 13730 SAINT VICTORET

62/54 OPALE GLISSE
160 RUE EMILE BROQUET 62180 RANG DU FLIERS

62/55 UNION SPORTIVE SAINT MAURICE SECTION SA
27 RUE DENFERT ROCHEREAU 62750 LOOS EN GOHELLE

21/12 AVANT GARDE MONTBARD TENNIS
RUE MICHEL SERUET 21500 MONTBARD

50/23 SAEL MONTEBOURG SECTION TIR A L'ARC
CHEZ MR GERARD LEGOUPIL
1 RUE DU PRESOIR 50700 VALOGNES

83/30 ASPTT TOULON NATATION
159 RUE VINCENT COURDOUAN 83220 LE PRADET

35/24 CERCLE DES NAGEURS DU PAYS DE REDON
Maison des associations, 10 Avenue Gaston Sébilleau 35600 REDON

86/31 AS DES NAGEURS LOUDUNAIS
Chez Mme Anne BAUDRY, 11 Rue des Templiers 86120 BEUXES

Radiation

44/03 LA CLAIRIERE SPORT ADAPTE

- **Charte Ethique**

Les membres du comité directeur adoptent la charte éthique de la fédération. Les 6 membres siégeant au comité d'éthique et de déontologie seront choisis parmi les lauréats des mains d'or.

- **Visioconférence concernant les assurances le 25 juin à 17h30.**

Richard Magnette apporte des précisions données par les assureurs à nos interrogations.

Ensuite, il est procédé à un vote. 19 votants, tous en faveur de la MAIF.

Décision : la MAIF sera notre assureur pour la période 2018-2022.

Prochaine réunion du comité directeur : vendredi 24 aout à 16h et samedi 25 aout au siège.

Décisions	Personnes chargées du suivi
<p>Jeux Européens Henri MIAU est désigné chef de délégation Richard MAGNETTE est désigné comme coordinateur du protocole</p>	<p>Marc TRUFFAUT Pascale TILAGONE</p>
<p>Rémunération des encadrants du HN Le comité directeur demande à la commission financière de fixer les plafonds possibles de rémunération sur les postes suivants, en fonction du budget fédéral 2018 (recettes, dépenses) : entraîneurs, médecins, kinésithérapeutes, psychologues, accompagnateurs vie quotidienne, préparateurs physiques, diététiciens...</p>	<p>Commission financière Marc TRUFFAUT</p>
<p>FLD et documents de rentrée - Fixer un « droit d'accès » pour chaque prise de FLD de 50€ et d'autoriser à y intégrer tous les accompagnants, dirigeants - Faire passer la base du FLD à 50% de l'effectif total - Les documents de rentrée sont validés par le comité directeur</p>	<p>Joël RENAULT Henri MIAU Siaka MANSALY Mathilde LIENHARDT Manon MARTEL</p>
<p>Charte graphique du logo FFSA - Valide officiellement le projet de logo et sa charte graphique - Demande qu'en soient informés l'ensemble des adhérents à la FFSA</p>	<p>Sandrine DESTOUCHES</p>
<p>Modification de la décision de 2015 sur l'éligibilité FFSA <u>1^{er} cas</u> : La personne <u>a été orientée</u> dans un établissement ou service spécialisé du milieu sanitaire, médico-social, social ou de l'éducation nationale, dont l'objet est l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental ou psychique. Ces établissements devront être en mesure de fournir une attestation sur la situation présente <u>ou passée</u> de la personne.</p>	<p>Henri MIAU</p>

<p><u>Si elle exprime le souhait de pratiquer une discipline sportive au sein de la FFSA, la personne sera, de droit, éligible à la FFSA.</u></p> <p>Pour toute contestation ou sur un cas particulier, voir au 3^{ème}</p> <p><u>2^{ème} cas :</u> La personne ne se trouve pas dans le cas n°1 et <u>exprime le souhait de pratiquer une discipline sportive au sein de la FFSA.</u> Elle devra fournir à son association sportive un certificat-type, fourni par la FFSA, qui atteste de ses incapacités dans au moins deux des 4 domaines suivants (l'autonomie, la communication, la socialisation, la motricité), et qui impactent sa pratique dans le Sport Adapté.</p>	
<p>Contentieux avec le Syndicat des transports d'Ile de France (STIF) Il sera fait appel au Médiateur de la République pour reprendre à la base ce litige avec le STIF.</p>	<p>Manon MARTEL</p>
<p>Règlementation Générale des protections des données RGPD Richard Magnette est désigné par le Comité directeur comme délégué à la protection des données.</p>	<p>Richard MAGNETTE</p>
<p>Coupe du monde de Football 2022 INAS La FFSA présentera un dossier de candidature pour la Coupe du Monde de Foot INAS 2022 en Ile de France.</p>	<p>Bruno HENNEBELLE Marc TRUFFAUT Marie-Paule FERNEZ</p>
<p>Attribution des Championnats de France Le département sport étudiera la proposition de JP Moncoudiol qui propose que ce soit le Comité Directeur de la FFSA qui attribue d'office, sans appel d'offre, les CF aux ligues en les répartissant entre les différents territoires.</p>	<p>Claude GISSOT Marc TRUFFAUT</p>
<p>Charte Ethique Les membres du comité directeur adoptent la charte éthique de la fédération. Les 6 membres siégeant au comité d'éthique et de déontologie seront choisis parmi les lauréats des mains d'or.</p>	<p>Henri MIAU Joël RENAULT Manon MARTEL Marie-Paule FERNEZ</p>
<p>Appel d'offre concernant les assurances FFSA A l'unanimité des votants, le comité directeur décide que la MAIF sera notre assureur pour la période 2018-2022.</p>	<p>Richard MAGNETTE Manon MARTEL</p>

Ce PV, lors du comité directeur du 25 août est approuvé moins une voix.
Sur l'éligibilité, un commentaire est ajouté par Catherine Fayollet, responsable de la commission d'éligibilité, absente au comité directeur du 15 et 16 juin, elle a exprimé quelques réserves sur la décision votée de modifier le contenu de ce texte sur les cas 1 et 2.

Si elle estime positif, le projet d'inscrire dans le dossier de demande d'éligibilité préalable à la prise de licence, le « souhait (personnel du sportif) de pratiquer une discipline sportive au sein de la FFSA », elle attire l'attention du comité directeur sur la nécessaire garantie pour la FFSA que la personne souhaitant être éligible au SA, soit bien toujours en situation de handicap mental ou psychique au moment de la constitution de ce dossier, notamment lorsque la personne n'est plus en établissement ou service spécialisé du milieu social, médicosocial, sanitaire accueillant des personnes en situation de de handicap mental ou psychique

Elle estime que le texte proposé n'est pas suffisamment précis et ne répond pas exactement à cette garantie.

En tant que responsable de la Commission d'éligibilité, elle regrette de ne pas avoir été destinataire du projet de modification en amont de cette présentation non prévue à l'ordre du jour.

Joël RENAULT
Secrétaire Général

Handwritten signature of Joël Renault in black ink, featuring a stylized 'R' and 'E'.

Marc TRUFFAUT
Président

Handwritten signature of Marc Truffaut in black ink, consisting of a horizontal line with a stylized 'M' and 'T' below it.